ADOLPHE CLARNET

LES JUIFS ROUMAINS

RÉPONSE A M. A. D. XÉNOPOL

Membre de l'Académie Roumaine
Membre correspondant de l'Institut de France, etc.

> Que toutes tes paroles aient
> un accent d'héroïque vérité.
>
> MARC-AURÈLE

PRIX : UN FRANC

PARIS
IMPRIMERIE MILLOT ET ANTOINE
13, Rue de Médicis, 13

1903

ADOLPHE CLARNET

LES JUIFS ROUMAINS

RÉPONSE A M. A. D. XÉNOPOL

Membre de l'Académie Roumaine
Membre correspondant de l'Institut de France, etc.

Que toutes tes paroles aient
un accent d'héroïque vérité.
MARC-AURÈLE

PRIX : UN FRANC

PARIS
IMPRIMERIE MILLOT ET ANTOINE
13, RUE DE MÉDICIS, 13

1903

LES

JUIFS ROUMAINS

RÉPONSE A M. A. D. XÉNOPOL

Membre de l'Académie Roumaine.
Membre correspondant de l'Institut de France etc.

Que toutes tes paroles aient un accent d'héroïque vérité.

MARC-AURÈLE.

PARIS
IMPRIMERIE MILLOT ET ANTOINE
13, RUE DE MEDICIS, 13
—
1903

LES JUIFS ROUMAINS

Réponse à M. A. D. XÉNOPOL (1).

Que toutes tes paroles aient un accent d'héroïque vérité.

MARC-AURÈLE.

Soudainement, après un quart de siècle de silence et d'oubli, la question juive, en Roumanie, vient d'être de nouveau posée devant l'Europe par l'intervention diplomatique des Etats-Unis appuyés par l'Angleterre.

En 1878, le congrès de Berlin se chargea de résoudre la question, et finit par inscrire dans le traité qui sortit de ses débats, le fameux article 44 stipulant que : « Les différences de rites et croyances religieuses ne seront plus, désormais, un obstacle pour l'acquisition des droits civils et politiques ».

Avec cela, on croyait avoir fini. La diplomatie avait compté sans l'obstination chauvine d'un peuple grisé par son heureux fait d'armes. La guerre heureuse qui arracha les provinces roumaines à la vassalité de la Sublime Porte, devait susciter dans l'âme des Roumains de grandes aspirations nationales, et la crainte de rencontrer à travers son chemin un élément susceptible de prendre une large part au développement économique du pays, — ce qui aurait impliqué son aliénement avec la population roumaine : autant de devoirs autant de droits — irrita les âmes sensibles des maîtres du

1. A. D. Xénopol. *La question israélite en Roumanie.* Renaissance latine, 15 octobre 1902.

jour, désormais indépendants et libres de diriger sans contrôle le destin du pays.

En se pliant devant la volonté de l'Europe, ils ont conçu l'arrière-pensée de subtiliser le traité qui les engageait à des réformes qu'ils avaient décidé n'accorder à aucun prix, et s'abritèrent derrière la formule « qu'aucune puissance n'a le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant ».

Il faut croire que le plan a très bien réussi, car après vingt-cinq ans écoulés, le conflit, latent depuis la guerre, éclate bruyamment, et s'impose de nouveau à l'attention de cette même Europe, généreuse à bon marché, qui sut fermer yeux et oreilles dès que les formalités solennelles qui donnent corps à ses décisions furent remplies. Les Roumains se hâtèrent de profiter de cette indifférence, et l'œuvre législative conçue depuis un quart de siècle est une preuve stupéfiante de ce que peut la ruserie politique.

Si l'on commença par inscrire dans la Constitution le droit de tout étranger à demander la naturalisation, on eut soin d'en entraver l'exercice en exigeant un vote du Parlement pour chaque demande individuelle. Tout en permettant aux Juifs de faire la demande, on accordait néanmoins au Parlement le droit de la repousser chaque fois que sa velléité nationale s'éveillait devant la présence d'un sémite. Ainsi on était sûr d'écarter le danger national.

Mais la pierre de touche c'était leur libre développement économique, qu'on considérait comme dangereux, vu l'indolence et le manque d'énergie des Roumains. On ne pouvait certes pas légiférer *contre les Juifs*, mais on était libre de le faire *contre les étrangers*. La formule était trouvée, l'équivoque devait désormais subsister à jamais. Interdiction d'habiter les campagnes ; interdiction pour les financiers d'administrer leur fortune, les conseils d'administration des sociétés anonymes devant être composés des ayants droit civils et politiques ; interdiction de diriger une pharmacie ; interdiction d'accorder aux Juifs aucun grade militaire, tout fut soigneusement légiféré. Mais le dernier acte de protectionisme *sui generis* fit déborder la coupe.

La nouvelle loi ouvrière basée sur le principe du *syndicat obligatoire* exige de la part de l'ouvrier étranger une preuve de réciprocité : le droit des travailleurs

roumains d'exercer librement leur métier dans le pays d'origine du quémandeur.

Cette condition *sine qua non* ne peut donc être fournie que par l'ouvrier ayant une *nationalité*. Les Juifs originaires de Roumanie en sont-ils exemptés? Les Juifs nés en Roumanie sont-ils des Roumains ou des étrangers? On ne le dit pas dans la loi, et pour cause. En évitant de légiférer dans l'un ou l'autre sens on fait subsister l'équivoque; le reste importe peu. Ils ne sont pas des Roumains, certes, parce qu'ils n'ont pas les droits dévolus aux libres citoyens. En échange, ils ont *tous* les devoirs que l'Etat impose à *tous* ses sujets. On les oblige à faire leur service militaire, parce qu'ils sont nés sur le territoire roumain, mais cela n'implique pas dans l'esprit des gouvernants la qualité de citoyen. Pourquoi n'érige-t-on pas en loi ce principe (!?) nouveau de droit international ? Evidemment, la contradiction avec *l'esprit* du traité de Berlin serait trop flagrante, l'Europe pourrait finir par se fâcher, et l'on fait le possible pour sauvegarder les apparences. Mais les milliers d'humbles travailleurs qui, décidément, n'entendent rien à la politique, en ont assez de tant de misères, et la perspective de crever de faim ne les enchante guère. Ils ont pris le chemin de l'exil volontiers, et depuis deux ans, plus de quarante mille travailleurs se sont répandus un peu partout, et au delà de l'Océan.

C'est alors que les Etats-Unis s'inquiétèrent du grand nombre des Juifs immigrant chez eux, augmentant de la sorte les non valeurs qui font concurrence aux travailleurs du pays. Ils se souvinrent de l'existence de ce fameux traité qui engageait la Roumanie à réaliser, *en fait*, certaines réformes qui, légiférées *dans son esprit*, auraient empêché une population affamée de tomber sur le dos des gens qui n'ont rien fait pour la réduire à cet état, appelèrent aux puissances signataires, et protestèrent « au nom de l'humanité et de la justice éternelle ».

Personne, pas plus les Roumains que nous, ne douta de l'inefficacité de cette intervention. Mais l'occasion était bonne, on ne voulait pas la laisser échapper sans protester hautement contre l'honneur national outragé. Et les démagogues roumains poussèrent une clameur d'une sincérité bien douteuse.

Dans ce chorus de profonde indignation a glapi la voix inoffensive de M. Xénopol.

Sans être un militant, M. Xénopol, ne perd aucune occasion d'exprimer sa pensée, et il le fait souvent.

Premièrement, la question se présenta à son esprit sous un aspect religieux, et *l'unique* solution — qu'il a eu soin de communiquer à une revue juive — était que les Juifs se convertissent en masse ; alors, seulement, on pourrait leur ouvrir les portes de la cité. Ainsi, l'infériorité civile et politique des *Juifs croyants*, s'érigeait en principe et devait subsister. Par ce fait, on ne pouvait plus nier l'assimilation possible des Juifs, mais on exhortait « l'âme juive », — aussi chère aux politiciens roumains qu'à M. Drumont — à se convertir comme une preuve indéniable de son attachement au pays. La liberté de conscience tant prônée succombait devant le dilemme : être ou ne pas être citoyen d'un pays au prix de ren er ses croyances ! Comme si l'eau bénite pouvait modifier la psychologie d'une race considérée comme dangereuse, non à cause de ses préjugés et ses croyances religieuses, mais bien par son évidente supériorité dans la lutte économique.

On fut bien étonné, alors, du prosélytisme infatigable de ce chrétien de première génération, qui sut étouffer en lui la voix de ses ancêtres — M. Xénopol est né de père juif, et de mère d'origine grecque — et l'on se demanda comment ce savant historien a pu oublier les lois économiques qui, seules, régissent la société contemporaine. J'aurais compris M. Xénopol, si à travers les époques qu'il a si magistralement décrites, il avait découvert quelque trace d'une guerre religieuse. Mais il n'en est rien, car si loin que l'on remonte dans le passé des pays roumains, on ne rencontre aucune lutte de cette sorte, l'église orthodoxe étant restée à l'écart de la vie politique. Si, malgré tout, on emploie aujourd'hui des arguments destinés à présenter la question sous un aspect religieux, ce n'est qu'avec le noble souci de l'embrouiller au point de ne plus se reconnaître.

Dans son dernier article, M. Xénopol semble avoir reconnu sa faute. Pour la première fois le baptême est laissé de côté, quoique le Talmud reste, encore et toujours, à ses yeux, le manuel d'économie sociale du bon commerçant et du véritable financier juif ! Ce n'est plus leur croyance, qu'il leur reproche, mais les qualités d'énergie, d'intelligence et de labeur qu'ils possèdent. Il change de thèse, mais il s'entête à en vouloir au Tal-

mud, sans qu'on arrive à s'expliquer en quoi ce dernier peut être mêlé aux affaires économiques. Son acharnement s'explique, si l'on veut, par le fait, qu'en Moldavie, où ils sont plus nombreux, les Juifs sont demeurés presque dans l'état primitif où les trouva le commencement de civilisation occidentale qui pénétrait lentement la Roumanie, civilisation qui devait glisser sur eux sans laisser de traces remarquables. S'ils sont restés fidèles à leurs croyances, imbus de leurs préjugés, attachés au Talmud et à la Synagogue, c'est parce que l'on a mis plus de soin à les écarter d'une vie consciente et éclairée de citoyens libres, et notre reproche s'adresse à ceux qui ont conditionné, telle que, leur misérable existence, par un régime d'isolement absolu.

Que M. Xénopol, qui hab te l'ancienne capitale roumaine, où l'étude de l'élément juif est des plus faciles, a pu souffrir en regardant cette population compacte, vivant à part de tout le reste des habitants du pays, — c'est évident ! Le spectacle douloureux de ces troupeaux fanatisés, ne vivant plus que dans un passé vers lequel se tournent leurs regards endoloris : le passé glorieux des ancêtres, le passé lointain où ils avaient encore un coin de terre à eux... tourmente son esprit. Je comprends combien lui est pénible la vue de ce peuple abruti par une souffrance qu il a probablement luimême éprouvée lorsqu'il n'avait pas encore quitté la houppelande pour la redingote. et remplacé le Talmud par les traités d'économie et d'histoire. Et comme il n'est décidément pas l'homme aux idées de haute envergure, il se fait un devoir de rouler la dalle funéraire sur la tombe où sont enfermés les derniers vestiges de ce que fut jadis le peuple hébreu.

Je vais examiner rapidement avec M. Xénopol, les étapes de l'existence des Juifs en Roumanie, leur origine et leur nombre. La conclusion que le lecteur aura à tirer du bref exposé que voici ne pourra être qu'une protestation sincère et humaine contre l'oppression d'une population laborieuse, tenace et énergique, qui ne demande qu'à vivre, et rien que ça.

∴

D'après M. Xénopol, les Juifs ont été signalés dans les pays roumains, dès le commencement du XVIIe siècle.

Le prince Dimitri Cantemir, dans sa *Descriptio Moldaviæ,* écrite vers 1716, mentionne déjà l'existence des Juifs en Moldavie. Il dit notamment que « les Juifs payent de plus fortes contributions que les autres sujets, et ne s'occupent pas d'autre chose, sinon du commerce, et surtout de celui de boissons ». Ces « fortes contributions » expliqueront peut-être le rapport de Parrant, consul de France à Jassy, en 1738, dans lequel il est dit: « qu'ils (les Juifs) sont pourtant ménagés par le gouvernement, auquel ils fournissent *beaucoup d'argent.* En effet, dit-il encore, les Juifs savent partout se procurer, à force d'activité et de peine, les marchandises qui ont le plus de débit, et ils le font avec une si sordide économie, qu'ils sont toujours à même de les donner au-dessous du prix courant, décourageant de la sorte le peu d'honnêtes négociants qui voudraient le faire fleurir ».

Il faut retenir que, d'après M. Xénopol lui-même, l'origine des Juifs n'est pas aussi récente qu'il veut bien le dire un peu plus loin dans son article, et que les deux griefs capitaux — l'accaparement du commerce et la vente des boissons — griefs qui reviennent toujours comme un vieil air d'orgue de Barbarie, sous la plume des écrivains roumains, ont été depuis longtemps formulés. Le fameux principe de la libre concurrence : laisser faire, laisser aller, semble être en horreur aux Roumains, qui manquent d'esprit commercial. Est-ce à dire que le commerce des Juifs ruine les Roumains ?

Ceux-ci en sautant le fossé qui les séparait du reste de l'Europe au moment de la révolution de 1848, se sont vus dans la nécessité de modifier, selon la nouvelle forme de gouvernement, l'organisme qui leur était nécessaire. Le nouvel Etat, secoua de sa torpeur la future bourgeoisie et poussa le paysan vers l'école pour faire de lui le fonctionnaire indispensable. Les légions infinies de préfets, de sous-préfets, de maires, de notaires, toute la hiérarchie des fonctionnaires des grandes administrations restait à créer. Ce fut alors une poussée formidable vers la ville, vers les nouveaux postes que l'on avait hâte de conquérir. De simples esclaves de boyards sans vergogne, on deviendrait des « Messieurs ». L'Etat encouragea cet élan sans réserve. Il oublia, lui aussi, que le fonctionnarisme ne fait pas vivre un pays. On laissa donc de côté les affaires, le commerce, l'indus-

trie, pour aller acquérir à l'étranger des parchemins donnant droit aux fonctions. « C'était une honte que de laisser son fils dans le commerce », nous dit M. Damé (1), et on l'envoyait à l'étranger faire des études. La mentalité des Roumains s'était faite à l'idée qu'ils devaient être maîtres dans leur pays, et, il paraît, qu'on ne peut l'être qu'en usant les ronds de cuir des ministères. Cette classe d'arrivistes obscurs éprouvait le besoin impérieux de posséder un titre; ses rêves n'allaient pas au delà de ce désir.

Qu'importait le commerce, puisqu'il y avait des Grecs, des Arméniens, des Bulgares, et surtout des Juifs qui en faisaient, et qui « payaient de plus grands impôts que tous les autres sujets »? Ce petit pays ébauchant à peine un commencement de vie économique plus régulière, avait besoin d'argent, et l'argent des Juifs était le bienvenu.

∴

Un beau jour on s'est aperçu que les spiritueux faisaient des ravages dans les campagnes; le paysan buvait trop. Evidemment, les Juifs empoisonnaient la population rurale, et l'on prit des mesures rigoureuses. Le prince Grégoire Ghika (1774) ordonna que les Juifs fussent chassés des villages. On pourrait croire que pour un gouvernement considérant le danger d'un œil sincère, rien n'était plus facile que de l'enrayer. Mais alors l'argent ne serait plus rentré. La vénalité des princes du temps, vénalité qu'ils ont léguée aux générations présentes, passa outre à « l'amour pour le cher peuple assassiné par les Juifs déïcides ». On chassa les Juifs des villages et on leur extorqua des sommes d'argent pour les laisser y retourner. Cela se passait au déclin du XVIIe siècle.

La situation a-t-elle changé depuis lors?

On en doutera si l'on s'en réfère aux chauvins et aux antisémites roumains. Prenons par exemple l'affirmation la plus récente de M. Jean Lahovary (2), ancien ministre des affaires étrangères. Il nous fait cet aveu : « Dans

1. Fr. Damé. *Histoire de la Roumanie.* Paris, chez Masson.
2. Jean Lahovary. *La question israélite en Roumanie.* Bucarest, 1902.

les campagnes, l'alcoolisme facilité et l'usure pratiquée par le cabaretier juif ont été et sont encore la cause de cet appauvrissement et de cet affaiblissement de la race. Il est vrai qu'on s'est efforcé d'empêcher les Juifs de tenir des cabarets dans les campagnes — c'est même une des causes pour lesquelles ils crient le plus à la persécution — mais cette prohibition est relativement récente; *en fait*, elle est restée lettre morte, les cabaretiers israélites ayant continué leur commerce *sous le couvert des tenanciers fictifs* ».

Est-ce assez clair? Laissons de côté l'affirmation que « la prohibition est relativement récente », ce qui est inexact (voir plus haut). M. Lahovary nous dit en connaisseur, que l'administration tolère les Juifs malgré les prescriptions réitérées des ministres qui leur interdisent d'habiter les villages. Comment expliquer cela, sinon par la vénalité de toute la bande administrative qui accorde des autorisations aux uns et ferme les yeux quant aux autres? Si jamais le peuple a à s'en prendre à quelqu'un, ce ne sera pas aux Juifs. Car ce n'est pas la nationalité du cabaretier qui empoisonne, c'est la marchandise vendue. Quant à l'honnêteté du commerçant, remplacez-le par le premier chrétien venu — l'expérience est faite d'ailleurs — et ce chrétien agira de même, dès qu'il sentira la possibilité d'écarter avec un pot-de-vin le contrôle administratif. Il y a bien des laboratoires municipaux des chimistes appointés et des fonctionnaires chargés de descendre dans les caves pour prélever des échantillons de toute boisson mise en vente. On ne le fait pas, et pour cause. On le ferait que ce ne serait pas encore la solution de ce grand problème qu'est l'alcoolisme. Il est vrai que l'on s'est avisé de parler, à un moment donné, du monopole de l'alcool, mais on s'est bien gardé de prendre la chose au sérieux Il n'est pas encore né, le héros capable de toucher à la puissance occulte qu'est la classe des distillateurs et des marchands de vins, classe composant, à elle seule, presque la moitié du corps électoral roumain, maîtresse par conséquent d'une bonne partie du rouage parlementaire.

∴

Mais les Juifs ne sont pas seulement commerçants et cabaretiers. Chacun de ces métiers exige un certain

capital que tous les Juifs roumains ne possèdent pas.

Lorsque, sous le règne du prince Ghika, on commença à refouler les Juifs vers les villes, sous prétexte d'empêcher dans l'avenir toute communication entre eux et les paysans, « l'Etat s'aperçut bientôt du profit qu'il retirerait s'il concédait aux Juifs le droit de se livrer aux métiers. Il obligea les corporations à recevoir dans leur sein ces nouveaux venus qu'il dispensait en même temps de contribuer aux frais d'entretien des corporations étrangères à leur nationalité » (1). L'Etat, en quête d'argent, s'était donc aperçu du grand profit qu'il aurait à faire travailler les Juifs.

Comme nous sommes loin de notre temps! Jadis, au lieu de lois vexatoires et de mesures prohibitives, ne correspondant guère avec les prétentions d'un Etat se disant le porte-drapeau de la civilisation occidentale dans les Balkans, on faisait travailler les Juifs; on utilisait leurs capacités, leurs forces, leur admirable ténacité, l'opiniâtreté aveugle qui, de nos jours, leur donne encore la force de rester courbés sous le fouet des maîtres de leur destin.

L'état nécessiteux créa de la sorte des débouchés pour l'activité des Juifs, sans tenir compte des besoins que la population autochtone pourrait éprouver quand le fonctionnarisme rejetterait le trop-plein de ses cadres. On voulait, tout en considérant le Juif comme un étranger (il est vrai que la conception d'Etat d'alors, n'était pas celle d'aujourd'hui, qui ne tient plus compte de l'origine de sang, mais de celle de lieu), l'utiliser. Il avait donné assez de preuves de résistance tenace, et d'intelligente activité, en tant qu'il contribuait au développement économique du pays.

Le résultat de cette réglementation disparate, sans orientation, sans base de la vie des Juifs, fut que, poussés par les princes et les gouvernements dans les carrières dont les Roumains ne voulaient à aucun prix, ils formèrent lentement, à travers toutes les misères et toutes vexations, une forte classe d'artisans, élément indispensable au développement de l'industrie roumaine. D'autre part, le commerce ne cessait de croître, surtout

1. Xénopol. *Renaissance latine*, 15 octobre 1902.

à la suite du traité d'Andrinople qui ouvrait la mer Noire et le Bas-Danube aux navires étrangers.

Quant aux usuriers, ils sont nés des besoins mêmes de cette classe de parvenus, singeant l'aristocratie, n'ayant pas de quoi satisfaire ses désirs « de voyages dispendieux à Paris », à Constantinoble ou ailleurs. Du reste l'usure n'est pas le monopole des Juifs, surtout dans un pays qui fut longtemps et est encore, envahi par les Grecs, les Bulgares, les Serbes et les Arméniens, tous arrivant au nom de la foi chrétienne, et s'enfuyant aussitôt le gousset rempli.

Le conflit qui éclate si bruyamment aujourd'hui, n'est pas créé par les Juifs. Leur vie et leur développement ont été enrayés par le bon plaisir et l'incohérence de ceux qui gouvernèrent le pays sans souci de son lendemain économique. L'unique préoccupation de ces politiciens était d'arriver, d'arriver n'importe comment, par n'importe quel moyen. Se courbant devant tous, pliant l'échine, se prêtant à toutes les combinaisons louches, à toutes les affaires malpropres, ils ne voyaient devant eux qu'un siège de député, et, après avoir renié tout ce qui par sa grandeur pouvait les arrêter en route, un fauteuil ministériel. Et depuis de longues générations nous assistons aux ébats de ces politiciens de carnaval venus un peu de partout, les uns descendant de Byzance, les autres, épaves rejetées par l'immonde quartier de Pera, trafiquants échoués sur les quais crasseux de Constantinople. Des patriotes en « of » « vitsch » et « sky » se réclament de l'ombre de l'empereur Trajan et « de notre mère la noble Rome », roucoulent l'apologie du latinisme pur-sang !

Pauvre génie latin exalté par ceux qui n'ont jamais compris son rayonnement ni sa gloire qu'à travers quelques livres d'occasion, et qui, d'ailleurs, sont trop pressés de vivre pour avoir le temps de penser à autre chose qu'à la matérialité de leurs souhaits égoïstes. C'est au nom de ce même latinisme qu'un juif, récemment baptisé, fut naguère chargé d'écrire un article pour nous dire « qu'un coreligionnaire de Moïse ne peut pas être aussi un descendant de Michel le Brave et d'Etienne le Grand ». Comme si l'eau bénite avait le don de donner des ancêtres de pure race ! D'ailleurs, combien parmi ceux qui remuent en toute occasion les cendres des ancêtres ont le droit d'y toucher? M. Cantacuzène se

fait un honneur d'être appelé par ses satellites dans les réunions publiques « le plus noble descendant de Byzance », et l'origine hongroise de l'actuel président de conseil n'est guère antérieure à la fin du seizième siècle ; le conseiller du roi M. Ghermani avait un passé roumain remontant à peine à 50 ans ; et les Lahovary et tant d'autres infiniment plus petits, illustres inconnus à qui l'on ne saurait trouver une origine quelconque !...

« C'est le fils d'un de ces colons romains, peut-être d'un de ces colons gaulois, que Trajan achemina il y a dix-huit siècles vers les rives du Danube, qui revient nous raconter l'étonnante odyssée de son peuple !....» écrit M. Alfred Rambaud dans la préface de l'Histoire de M. Xénopol. Or, les Juifs répondent à M. Xénopol, qui leur reproche de n'avoir donné aucun grand écrivain à la Roumanie : — « Et vous ? Nous n'oublions pas que vous êtes des nôtres quoi que vous fassiez, et nous sommes fiers d'avoir donné aux Roumains l'auteur de leur histoire nationale. »

Douce ironie des choses qui ne pardonne jamais !

⁂

La tendance des premiers politiciens arrivés au pouvoir fut de restreindre le plus possible la vie politique, seul moyen d'assurer la domination d'une caste qui tout en se réclamant des idées de progrès leur fermait la porte.

Dès le début de l'organisation de l'enseignement, on sentit la nécessité de laisser l'accès des écoles libre pour tous sans distinction ; on appela les Juifs par des privilèges et la loi sur le recrutement, de 1854, en Moldavie, dispensa du service ceux d'entre eux qui avaient terminé leurs études dans les établissements publics, et qui produisaient les certificats requis. La loi de 1864 rendit l'instruction obligatoire, et une circulaire qui supprimait les écoles confessionnelles en mêlant la jeunesse juive à la jeunesse roumaine disait notamment : « Que les Juifs ne souhaitent pas des écoles séparées, car la séparation des écoles perpétuera leur séparation de la nation ». L'idée d'assimiler les Juifs par les écoles était alors une nécessité reconnue, en raison de ce que les deux races devaient vivre côte à côte. Ce principe fut légiféré ; la Constitution de 1866 confirma les

dispositions prises auparavant, et l'on imposa aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles sous peine d'amende (1).

Le résultat ne se fit pas attendre. En 1864 il y avait à peine 30 élèves juifs dans les écoles du pays entier ; en 1878 leur nombre s'élevait à 11 0/0, et dans certaines villes jusqu'à 50 0/0 du total des élèves ; en 1882-1883 on en comptait 15 0/0 dans les écoles urbaines, et dans les localités où les Juifs habitaient en plus grand nombre, le chiffre total des élèves montait jusqu'à 75 0/0.

C'est alors qu'un revirement se produisit dans l'esprit des Roumains. Ils entrevirent du coup les difficultés qui surgiraient le jour où cette population avide d'instruction se serait imprégnée de la culture roumaine et réclamerait les droits dévolus aux libres citoyens.

« Le fondement anthropologique de la nationalité n'étant plus défendable, on a tenté de lui en donner un historique et légal. On a dit : ce qui fait les hommes membres d'une seule nation, c'est un passé commun, des destins communs, la vie en commun sous le même gouvernement et sous les mêmes lois, le souvenir d'égales souffrances et d'égales joies. Cette thèse permet de jolis développements oratoires, mais n'en est pas moins purement sophistique, et dédaigneusement réfutée par les faits. Demandez à un Ruthène de la Galicie s'il se sent Polonais, bien que les Ruthènes partagent depuis plus de mille ans, et même aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire, les destinées, les lois et les institutions politiques des Polonais. Ou bien informez-vous auprès d'un Finois ou d'un Suomi, comme il se nommera lui-même, s'il croit qu'il appartient à la même nationalité que le Suédois finlandais avec lequel il forme également depuis plus de mille ans, un seul peuple politique. Assurément, la communauté des lois et des institutions, et surtout des habitudes d'existence, des mœurs et des usages, amène des rapprochements de nature à éveiller un certain sentiment de solidarité ; *comme à l'inverse, il est à peine douteux que les Juifs, par exemple, sont regardés comme étrangers par les*

1. Bernard Lazare. *Les Juifs en Roumanie*. Cahier de la Quinzaine. Avril 1902.

peuples au milieu desquels ils vivent, avant tout parce qu'ils restent attachés avec une opiniâtreté inconcevable à des coutumes extérieures — comput du temps, célébration de jours de repos et fêtes, lois alimentaires, choix de prénoms, etc., — qui diffèrent complètement de celles de leurs compatriotes chrétiens, et sont de nature à tenir constamment éveillé en ceux-ci le sentiment d'une antinomie et d'une séparation. Mais cette communauté n'est en aucun cas suffisante pour former de différents peuples un seul, et pour donner une nationalité aux membres d'un Etat.

« Les lois et les institutions ne déterminent pas non plus la nationalité, quoiqu'on ne puisse nier leur influence sur la formation du caractère de l'homme. *Ce qui seul la détermine c'est la langue. Par elle seule, l'homme devient membre d'un peuple ; elle seule lui donne sa nationalité.* Qu'on se représente donc bien l'importance de la langue pour l'individu, la part de celle-ci à la formation de son être, de son penser, de son sentiment, de toute sa physionomie humaine ! Par la langue l'individu prend la manière de voir du peuple qui l'a formée et développée et lui a confié et organiquement enchâssé, les plus secrets mouvements de son esprit, les plus délicates particularités de son mode de représentation. Par la langue il devient enfant adoptif, l'héritier de tous les penseurs et poètes, de tous les éducateurs et guides du peuple ; par la langue, il tombe sous l'effet de la suggestion universelle que la littérature et l'histoire d'un peuple exercent sur tous ses membres, en les rendant tous semblables par la façon de sentir et d'agir. *La langue est en réalité l'homme même* (1).

Je viens de citer cette longue, mais admirable page, parce qu'elle nous dévoile la pensée secrète des gouvernants roumains, pensée qui détermina le revirement dont nous sommes témoins aujourd'hui. Elle me permet aussi d'opposer à M. Xénopol une conception de la nationalité que son patriotisme étroit ne lui permet pas d'accepter, bien qu'il s'en serve ensuite contre les Juifs. Empêcher par tous les moyens une classe d'individus d'apprendre une langue et leur reprocher ensuite de l'ignorer, voilà qui justifie le mot récent d'un écri-

1. Max Nordan Paradoxes sociologiques : *nationalité.*

vain roumain de talent, politicien médiocre : « Il y a quelque chose à changer dans la psychologie de certains hommes politiques ».

On s'est en réalité rendu compte que l'on ne saurait plus empêcher le libre développement d'une population — autochtone en majorité — le jour où elle serait complètement assimilée. D'autre part, on a compris l'influence que cette population urbanisée par la force des lois pourrait avoir sur la vie politique roumaine. Et on a le plus possible reculé cette éventualité.

Ce n'était point un gouvernement édictant des mesures de défense nationale, c'était une caste défendant sa proie. Les antisémites roumains n'agissent pas en citoyens ayant mandat de défendre *les intérêts du pays*, mais en protecteurs *d'une partie* de ses habitants au détriment *de tous les autres*.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la vie politique roumaine, pour se rendre compte des résultats détestables, profondément immoraux, que cette façon d'envisager l'évolution économique et sociale a produits.

Le parti conservateur a réuni ce qui reste des anciens boyards-adorateurs dans l'âme du temps où l'on pouvait s'offrir à toute heure une bastonnade au bas de l'escalier. Il représente dans le pays une agglomération d'individus issus de toutes les classes sociales ; on y rencontre à la fois des descendants de Byzance et des fils de gros commerçants faillis. Aucun programme, aucune idée, aucune doctrine ne justifie l'étiquette dont se parent ces gens accourus à la conquête du pouvoir, forts uniquement de leur habileté à promettre tout, à ne rien donner. Suffit-il donc, pour avoir le droit de se dire *conservateur*, de rechercher la satisfaction des besoins personnels, les sinécures grassement rétribuées, d'obtenir la popularité parmi les porteurs de triques et les manieurs des bayados?

Quant aux libéraux, ils ne se lassent pas d'être au-dessous de leurs adversaires. Sortis du grand mouvement révolutionnaire qui ébranla l'Europe en 1848, ils commencèrent par s'approprier toute l'idéologie occidentale. Ils se chargèrent d'un lourd bagage démocratique, inutilisable en un pays encore plongé dans les ténèbres de l'esclavage ; ils inscrivirent sur leur drapeau : Liberté, Egalité, Fraternité. Ils essayèrent d'accommoder leur drapea u avec la conception généreuse d'une société

démocratique, et l'on vit alors figurer dans leur programme le suffrage universel, et l'émancipation des Juifs.

Ce qui est arrivé devait fatalement se produire. La révolution de 1848 fut provoquée non par la force économique et sociale, qui seule aurait pu lui donner toute son ampleur, mais par l'enthousiasme d'une jeunesse éduquée au « Quartier latin » et pressée d'étendre l'ombre de la France au delà des Carpathes. Le simulacre de révolution échoua lamentablement devant les nécessités réelles du pays, et les idéologues encore grisés par la phraséologie démocratique, ne gardèrent de leur programme que de vagues notions de patrie, de drapeau, d'armée. Comme c'était à eux que revenait la besogne de fournir au nouvel Etat ses rouages les plus indispensables, ils créèrent une petite bourgeoisie qui dépourvue de toute racine de vie, exigea qu'on la soutînt. On eut recours au seul moyen disponible: le régime protectionniste, et l'on essaya de sauvegarder ainsi l'existence rachitique des nouveaux piliers de l'Etat roumain. Il n'est que compréhensible qu'aux heures des défaites celui-ci exige à son tour l'aide de ses fidèles pensionnaires. Ainsi est né le plus abracadabrant régime politique pour un pays qui inscrivit dans sa charte le principe de « l'égalité de tous les citoyens devant la loi ».

Le corps électoral roumain est formé d'un ensemble de 70.000 électeurs sur une population de 6 millions d'habitants, et se trouve divisé en trois catégories différentes. Le premier collège composé par la grande propriété, la grande finance, etc., élit 75 députés ; le deuxième composé d'avocats, magistrats, professeurs, etc., ne donne que 70 députés ; quant au troisième, il est divisé en deux catégories : les électeurs directs et les indirects ; les paysans ayant le droit d'élire un délégué par groupe de 25, et les ouvriers qui payant une contribution de 25 francs, ou possédant le certificat d'études primaires ayant chacun leur vote, et donne en tout *38* députés.

De ce régime démocratique à la roumaine renforcé par la théorie des deux uniques partis, qui alternativement doivent se succéder au pouvoir avec l'aide des agents électoraux, arrivant avec leurs patrons et repartant de même — cette instabilité explique la vénalité de

l'administration (1) — est sortie l'école d'immoralité dans laquelle patauge la jeunesse roumaine tout entière, et, où les meilleures volontés se heurtent et s'enlizent sans espoir de pouvoir jamais rompre avec l'esprit dominant. Pour faire carrière, il faut être enrégimenté dans l'un des deux partis, obéir aux chefs, les suivre dans leurs campagnes d'opposition, et, surtout manquer de scrupules étant au pouvoir afin de ne pas se trouver dépourvu aux jours d'infortune politique. On nomme plus volontiers des repris de justice, bons à toutes les besognes, que des jeunes gens gagnant honorablement leurs places au concours — tels Braileanu et Jonesco-Rion — et qui ont le défaut d'être des socialistes.

On n'a pas su s'opposer à l'anéantissement de tout élan sincère, de toute action généreuse et désintéressée, par les deux partis en jeu. Une mentalité spéciale s'est créée. Sachant que le meilleur moyen de monter, sans prendre haleine, l'échelle de la hiérarchie sociale, est de ne pas penser du tout, et de ne jamais avoir d'idées, la jeunesse s'est jetée tête baissée dans cette voie, et il est à peine étonnant qu'elle suive de point en point l'évangile de M. Stourdza ou le catéchisme de M. Cantacuzène.

Cet état de choses donne lieu à deux phénomènes différents, qui tous deux aboutissent au xénophobisme actuel.

On s'est dit que si les Juifs parvenaient à s'assimiler en pénétrant dans les écoles, aucune raison ne pourrait être opposée à leur demande d'être considérés comme citoyens jouissant de tous les droits que comporte l'accomplissement de tous les devoirs imposés par l'Etat aux Roumains comme aux Juifs. De cette manière les Roumains auraient des concurrents redoutables aux fonctions publiques. Tout était bon pour éviter cette concurrence. On créa des taxes spéciales, et l'on réserva, d'abord, les places aux écoles pour les enfants roumains, et puis, *s'il en restait encore* « pour les étrangers ». Les Juifs se virent alors forcés de créer des écoles privées dans lesquelles il était naturel que régnât l'ex-

1. M. Carp, qui est pourtant un des hommes d'État les plus libéraux, déclara au Sénat, étant ministre, que le fonctionnaire non partisan du parti pouvoir devait être mis à la porte.

clusivisme religieux. Haïs par les Roumains, chassés de partout, ils répondirent par la même haine, se renfermèrent dans l'obscurité de leurs dogmes, et le rabbin devint tout naturellement le guide et l'éducateur de cette jeunesse malheureuse.

Quoi de plus fatalement logique? Pourtant, les Juifs aisés résistèrent aux mesures vexatoires, et M. Take Jonesco, l'auteur de ces lois, nous dit aujourd'hui que, malgré tout, le chiffre des élèves juifs dans les établissements de l'Etat est encore de 6, 7 1/2 et 10 pour cent, pour les écoles urbaines, secondaires et supérieures. Comparez ces chiffres avec ceux que je donne plus haut, et vous verrez le grand triomphe que les chauvins roumains viennent de remporter sur le juif réfractaire à la civilisation et à l'assimilation rêvées par nos grands hommes. Maintenant, on est libre de dire hautement à la presse européenne : « Regardez ces Juifs qui ne veulent pas de notre langue, qui s'entêtent à ne pas vouloir sortir de leur fanatisme, à ne pas vouloir vivre dans notre monde ; qui se renferment dans le leur après l'avoir entouré d une muraille chinoise. Dites, si, malgré votre générosité française, vous accepteriez des gens pareils comme concitoyens? » Voilà le langage de M. Xénopol, et de tous ceux qui défendent la même thèse que lui. Un rayon de lumière éclairera pourtant ce sombre tableau d'un peuple en souffrance de par la volonté d'une poignée d'arrivistes, et les amis de la vérité sauront à quoi s'en tenir.

Maintenant que le Juif est écarté de la vie publique, un autre danger non moins grand inquiète les maîtres du pays.

Le paysan poussé vers la ville par le besoin qu'on éprouvait de former des légions de fonctionnaires qui seraient l'âme de l'Etat, continue à y affluer, cherchant toujours son refuge près du budget. Il ne veut plus retourner à la glèbe, maintenant qu'il n'est plus un simple illettré, mais un « monsieur » sachant lire et écrire. Tant qu'on pouvait le placer un peu partout, on s'inquiétait peu qu'il eût oublié les travaux féconds : commerce, industrie, professions indépendantes, qui seules font vivre un pays. On laissait au Juif détesté la honte du commerce et des affaires. Les nobles descendants du grand empereur romain dédaignaient de descendre si bas. Les grandes fonctions qu'on accaparait,

il est vrai, avec combien de lâchetés et de platitudes, charmaient les chasseurs de petits rubans multicolores et d'honneurs éphémères. Mais bientôt cela n'alla plus. Trente années de débandade économique et financière conduisirent la Roumanie près de la banqueroute. Le fonctionnarisme (1) écrasait l'État; la dette flottante montait à 1 milliard 675 millions; et trois années de sécheresse finirent par épuiser ce pays, qui, riche de sol, restait par l'incohérence et le chauvinisme de ses maîtres « un pays éminemment agricole ».

On ne veut pas du capital étranger, mais on ne se sent pas capable non plus d'exploiter soi-même les richesses naturelles. A quoi bon ? Cela demande des risques d'argent, beaucoup trop d'efforts d'intelligence et un travail incessant. Mieux vaux vivre à l'étranger, mettre une couronne de baron si ce n'est de prince, sur sa carte, et étonner le Tout-Paris par un luxe de rastaquouère où s'engloutissent bientôt capital et revenus. Le paysan, ce pauvre hère abruti, esclave malheureux de la glèbe, paie de son travail, de son sang et de sa vie le bonheur de ses seigneurs.

On a pourtant fini par essayer de devenir sage, dans les sphères où l'on a la lourde responsabilité des choses. On a remercié des milliers de fonctionnaires, et l'on a fait des économies. On s'est vu forcé de dire aux parasites du budget qu'il fallait chercher ailleurs l'existence, et l'on a émis aussi l'idée d'empêcher le paysan de renforcer par son urbanisation les rangs des non-valeurs.

Les abandonnés se sont aperçus que pendant les années qu'ils avaient négligé le travail, des étrangers et des Juifs s'y étaient adonnés, créant ainsi la classe moyenne qui manquait. Ils ont donc crié au péril juif. Les Roumains n'avaient plus de place sous le soleil !... comme si ce n'était pas eux qui ont créé par voie de législation les conditions de l'existence juive en Roumanie !

Lorsque la crise économique eut repoussé les parasites dont s'anémiait l'Etat, ceux-ci lui demandèrent l'appui qu'il ne pouvait manquer de leur donner contre les Juifs. Ce sont encore les Juifs qui paieront de leur

1. Il y a 23.370 fonctionnaires qui touchent 63.060 991 francs sur un budget de 240 millions.

existence l'imbécillité de leurs oppresseurs. Latente, jusqu'ici, la crise vient de prendre une forme aiguë par la rencontre face à face de deux classes sociales : l'une qui a pris les places innoccupées, l'autre ne sachant plus que faire, et voulant, de par le droit du plus fort, les déloger du jour au lendemain.

Le paysan, d'autre part, finira bien, lui aussi, par s'apercevoir de la situation qu'on lui a créée. L'espoir de marcher vers la ville s'évanouit, et il reste, dès lors, attaché à son lambeau de terre qu'il ne peut vendre, et qui ne lui donne pas suffisamment à manger. Il continue à s'endetter chez le boyard qui, en échange, exige de lui un travail épuisant tout le long de l'été. Se révolter n'est pas bien facile. Il semble craindre quelque autre Alexandre Lahovary qui fera charger les fusils et ordonnera à l'armée : « Mitraillez-moi cette canaille ! » comme en 1888. Mots terribles qu'on devrait inscrire au bas du socle du monument qui cyniquement s'élève à Bucarest, et sur lequel un artiste français a cru devoir — triste ironie ! — figurer en symbole le peuple que le fameux homme d'Etat a si profondément détesté. On saura gré, pourtant, à Lahovary, d'avoir exhibé dans un moment de colère ce que Gœthe appelait « la candide bestialité de la nature ». C'est toute la morale de cette politique, faite de discours larmoyants sur le bonheur du peuple qu'on assassine, et de principes mensongers qui n'ont jamais rien changé, qui ne changeront jamais rien. C'est encore à ces hommes que l'on pourrait appliquer le fameux mot de Disraeli : « J'ai entendu dans ma vie beaucoup de discours ; plusieurs ont changé mon opinion, aucun n'a changé mon vote. »

Avec leur manière de voir ils ont jeté l'une contre l'autre deux races qui pouvaient vivre ensemble sans se haïr ; ils ont créé un conflit économique qui ne trouvera pas sa solution de si tôt, et ont poussé à bout les deux questions auxquelles se heurteront un jour tous ceux qui ont trop compté sur l'ignorance du peuple : la question agraire et la question juive. Si l'on parle du danger qu'il y a à accorder aux Juifs des droits politiques, c'est parce que l'on comprend qu'ils constituent le seul élément susceptible par sa situation économiquement indépendante de toute autorité, de regarder les choses en face. Les Juifs savent bien que si on leur fait subir des mesures vexatoires, si on les expulse par voie admi-

nistrative, les paysans, eux, on les couche dans les champs sous une grêle de balles, chaque fois qu'ils osent demander du pain. Ce qu'on redoute, le plus, c'est que la pénétration dans la vie politique des Juifs *n'entraîne fatalement un élargissement sensible du corps électoral.* Or ce serait la brèche qui ferait crouler la domination sanguinaire d'une caste, la première étape vers plus de bonté, de vérité et de justice.

Qu'on falsifie les chiffres, comme M. Xénopol qui affirme l'existence de 400.000 Juifs, quand M. J. Lahovary lui-même en compte seulement 269.015 (1) ; qu'on fausse l'état de choses en s'en prenant aux questions d'ordre secondaire, comme, le rituel juif concernant la manière de tuer le bœuf, manière à laquelle M. Xénopol oppose « les abattoirs des nations civilisées où fonctionne la guillotine », qu'on continue à présenter une population de 200.000 habitants comme martyrisant tout un peuple qui gouverne et érige en lois ses volontés, ceux-ci imposant à ceux-là leurs rites... rien n'y fera. L'anomalie produite par les phénomènes sociaux que nous avons décrits éclatera tôt ou tard, et la solution unique sera d'adopter des doctrines conformes aux besoins du pays. Le conflit économique écarté, la haine de races disparaîtra à son tour, celle-ci étant la conséquence de celui-là.

Aujourd'hui quand une solution s'impose, on s'amuse à reprocher aux Juifs les menées de la finance juive de Paris et Berlin, et la presse roumaine rouge d'indignation demande que les Juifs roumains désavouent les insulteurs de la Roumanie à l'étranger.

C'est entendu. Pour nous, la bourgeoisie juive est la digne compagne de sa sœur roumaine. Nous prétendons même, qu'il n'y a pas plus de communauté d'aspirations entre la bourgeoisie juive et le prolétariat juif, qu'il n'y en a entre la bourgeoisie roumaine et le prolétariat roumain. Elles s'uniront contre la coalition de tous les prolétaires, comme elles se sont unies au moment du congrès de Berlin, quand, trahissant le prolétariat,

1. Le même chiffre fut donné par Bernard Lazare, et les patriotes roumains crièrent à l'inexactitude. Un des leurs vient confirmer le chiffre donné et nous avons l'avantage de clore enfin la discussion au sujet du nombre total des Juifs.

la bourgeoisie juive sut s'assurer des avantages qu'elle exploite aujourd'hui contre ses frères de la même religion. Les Daniel, les Halfon, les Elias, font bien leurs affaires avec l'actuel ministre des finances, et ils n'ont pas à s'en plaindre.

Quant à la fameuse solidarité qu'on reproche aux Juifs, on n'a qu'à voir ce qui se passe là-bas en ce moment. Au lieu d'élever sa voix autorisée en faveur du prolétariat à qui on enlève son dernier moyen de vivre par la nouvelle loi ouvrière, la bourgeoisie juive lui jette de l'argent pour qu'il s'en aille au delà des océans, mourir dans les pays inconnus à la recherche d'un morceau de pain. L'exode continue ainsi depuis deux ans, sous les regards bienveillants des gros banquiers, contents d'être venus en aide à leurs frères.

Ce que nous désirons, nous qui luttons pour émanciper les Juifs roumains, ce n'est pas qu'il y ait *des Juifs qui votent*, mais des *citoyens libres*, vivant dans un pays libre. Pour nous, les causes de tous ces conflits ont leurs origines uniquement dans les intérêts différents des classes. Quand une poignée d'hommes se firent les apôtres des revendications sociales, le prolétariat juif fut à son poste dès la première heure, donnant au nouveau parti socialiste qui croula à la suite des événements douloureux de 1899, l'ampleur et la force de ses plus beaux jours.

Les chefs, alléchés par la perspective tentante d'arriver au pouvoir, trahirent le parti, et plantèrent sur les ruines du temple où autrefois ils avaient prêché en dévots, le drapeau du nationalisme libéral. Ils s'en sont allés en chantant des hymnes en l'honneur de la patrie, et clamant du haut du piédestal qui supporte la statue de Michel le Brave, le danger juif et le péril étranger. Je dirai ailleurs ces jours douloureux et les conséquences qu'ils ont eues pour l'état d'âme de la foule. Mais je tiens à dire ici-même que tout n'est pas fini. Le prolétariat organisé s'est vu dans la nécessité de se plier devant la force des choses, mais il n'a pas déserté. Il reprendra sa place quand la flamme qui couve sous la cendre brûlera d'un éclat nouveau.

Voilà pourquoi nous répudions la bourgeoisie juive aussi bien que la chrétienne. Le capitalisme s'unit dans

l'intérêt suprême de l'exploitation qui s'étend au delà des frontières, malgré le masque nationaliste, destiné à tromper les naïfs.

Nous les répudions les financiers juifs, et la presse roumaine peut être contente.... Mais il reste bien entendu que là-bas, dans un pays soi-disant démocratique, un peuple de prolétaires paie de sa souffrance et de sa misère atroce l'entente des deux bourgeoisies qui l'oppriment. Il reste bien entendu que nous n'avons pas de raisons pour haïr le peuple roumain, encore plus malheureux dans son propre pays. et que le jour des revendications sociales verra unis dans le même effort les prolétaires des deux races, qui briseront la lourde chaîne d'un esclavage économique aussi écrasant pour les uns que pour les autres.

Déjà la fissure s'est produite, et l'on songe dans les milieux gouvernementaux à une solution moyenne, qui, probablement, profitera encore à la bourgeoisie juive seulement, comme en 1878. Quoi qu'il arrive, l'entêtement des dirigeants roumains finira par se briser, comme les vagues bruyantes devant quelque falaise infranchissable.

Imprimerie Millot et Antoine 13, rue de Médicis, Paris.